

DECLARATION 2018

Associations, fondations et autres personnes morales

Impôts cantonaux et communaux
 Impôt fédéral direct

A compléter en cas de correction de l'adresse

P.P. CH-1951 Sion

Poste CH SA

Veuillez renvoyer la déclaration accompagnée des comptes annuels signés (le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe), ainsi que les formulaires annexes au plus tard jusqu'au **30 juin 2019** sous enveloppe affranchie, à l'adresse suivante:

Service cantonal des contributions
Av. de la Gare 35
1951 Sion

<p>N° de partenaire _____</p> <p>N° IDE _____</p> <p>Raison sociale _____</p> <p>Siège principal _____</p> <p>Commune taxation _____</p> <p>N° contribuable _____</p> <p>Veuillez cocher et nous transmettre les répartitions à effectuer :</p> <p> <input type="checkbox"/> répartition internationale <input type="checkbox"/> répartition intercantonale <input type="checkbox"/> répartition intercommunale </p> <p>Durée de l'exercice commerciale (période fiscale)</p> <p>Début: _____ Fin: _____</p> <p>Pour des renseignements complémentaires s'adresser à</p> <p>Raison sociale _____</p> <p>Nom, prénom _____</p> <p>Courriel _____</p> <p>Téléphone _____</p> <p>Renseignements pour un éventuel remboursement d'impôt</p> <p>N° IBAN _____</p> <p>Titulaire _____</p> <p>Observations : _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<p>A compléter en cas de correction des données</p> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
---	---

A. RESULTAT NET		Montant CHF
1	Recettes imposables	
1.1	Bénéfice provenant d'exploitations	
1.2	Bénéfice brut de la propriété foncière	
1.3	Rendements des titres et placements de capitaux	
1.3.1	Rendements soumis à l'impôt anticipé	
1.3.2	Rendements non soumis à l'impôt anticipé	
1.4	Rendement provenant d'impôts étrangers à la source récupérés	
1.5	Rendement provenant de manifestations publiques	
1.6	Autres revenus	
1.7	Total des recettes imposables (chiffres 1.1 à 1.6)	
2	Dépenses liées à l'acquisition des recettes imposables	
2.1	Intérêts passifs:	
2.1.1	Hypothécaires	
2.1.2	Chirographaires (autres intérêts passifs)	
2.2	Rentes et charges durables	
2.3	Frais d'immeubles:	
2.4	Frais d'administration	
2.5	Frais généraux et autres frais	
2.6	Attributions à des institutions de prévoyance professionnelle en faveur du personnel	
2.7	Dons à des institutions reconnues d'utilité publique	
2.8	Impôts directs	
2.9	Autres dépenses	
2.10	Total des dépenses liées à l'acquisition des recettes imposables (chiffres 2.1 à 2.9)	
3	Autres dépenses et cotisations des membres	
3.1	Autres dépenses non liées à l'acquisition des recettes imposables:	
3.1.1.		
3.1.2.		
3.1.3.		
3.1.4.	Total des autres dépenses non liées à l'acquisition des recettes imposables	
3.2	Cotisations des membres(associations)/apports(fondations)	
3.3	Excédent des autres dépenses sur les cotisations des membres de l'association (chiffre 3.1.4 moins chiffre 3.2; ne reporter que les résultats positifs)	
4	Résultat selon compte de pertes et profits de l'exercice (chiffre 1.7 moins chiffres 2.10 et 3.3)	
5	Corrections fiscales:	
5.1		
5.2		
5.3		
6	Résultat fiscal (chiffres 4 à 5.3)	
7	./. Pertes fiscalement déductibles	
8	Résultat imposable après compensation des pertes (chiffre 6 moins chiffre 7)	
10	Résultat imposable en Suisse	
12	Résultat imposable dans le canton du Valais (chiffre 10 ou selon répartition annexée)%	
B. CAPITAL		
14	Actifs	
14.1	Valeurs fiscales des immeubles	
14.2	Matériel d'exploitation	
14.3	Stocks	
14.4	Débiteurs	
14.5	Titres et placements de capitaux	
14.6	Caisse	
14.7	Autres:	
14.8	Total des actifs (chiffres 14.1 à 14.7)	
15	Passifs	
15.1	Dettes garanties par gage immobilier	
15.2	Dettes provenant d'emprunts	
15.3	Dettes envers les banques et les fournisseurs	
15.4	Autres:	
15.5	Total des passifs (chiffres 15.1 à 15.4)	
16	Capital propre (chiffre 14.8 moins chiffre 15.5)	
20	Capital propre imposable en Suisse	
22	Capital propre imposable dans le canton du Valais (chiffre 20 ou selon répartition annexée)%	

C. REPARTITION INTERCANTONALE ET INTERCOMMUNALE

Les éléments pour établir ces répartitions doivent être présentés spontanément, ensemble avec la déclaration d'impôt **2018**

Le formulaire de répartition est également disponible sur internet à l'adresse suivante :
www.vs.ch/fr/web/scc/formulaires-pm-2018

D. DEMANDE D'EXONERATION

Etes-vous au bénéfice d'une exonération d'impôt : Oui Non

Date de la décision d'exonération :

Peuvent demander l'exonération :

Les institutions de prévoyance professionnelle d'entreprises qui ont leur domicile, leur siège ou un établissement stable en Suisse et d'entreprises qui les touchent de près, à condition que les ressources de ces institutions soient affectées durablement et exclusivement à la prévoyance professionnelle.

Les caisses suisses d'assurances sociales et de compensation, notamment les caisses d'assurance chômage, maladie, vieillesse, invalidité et survivants, à l'exception des sociétés d'assurances concessionnaires.

Les personnes morales qui poursuivent des buts de service public ou de pure utilité publique sur le bénéfice et le capital exclusivement et irrévocablement affectés à ces buts. Des buts économiques ne peuvent être considérés en principe comme étant d'intérêt public. L'acquisition et l'administration de participations en capital importantes à des entreprises ont un caractère d'utilité publique lorsque l'intérêt au maintien de l'entreprise occupe une position subalterne par rapport au but d'utilité publique et que des activités dirigeantes ne sont pas exercées.

Les personnes morales qui visent des buts culturels dans le canton ou sur le plan suisse, sur le bénéfice et le capital exclusivement et irrévocablement affectés à ces buts.

Si les conditions légales sont remplies, une demande d'exonération peut être adressée par courrier séparé au :

**Service cantonal des contributions
Avenue de la Gare 35
1951 Sion**

Doivent être joints à la demande d'exonération, le bilan et le compte de profits et pertes des deux derniers exercices comptables, le procès-verbal des deux dernières assemblées générales et les statuts à jour.

Nous attestons que les indications données dans la déclaration et ses annexes sont exactes et complètes.

Annexes: bilans, comptes de profits et pertes, annexes

Lieu et date :

Signature du contribuable :